

COLLOQUE
EUROPÉEN



FORMATION

CNAPE

Europe et désinstitutionnalisation

Quelle place pour l'enfant à besoins spécifiques au sein de la société civile ?

14 ET 15 MARS 2013 - PARIS

En collaboration avec



et



Pour 3 inscriptions payantes
1 gratuite

CNAPE

Convention Nationale
des Associations de
Protection de l'Enfant

Organisme de formation n° 11750394775



Dans un contexte actuel d'évolution des politiques publiques (révision générale des politiques publiques ; loi hôpital, patients, santé et territoire, transposition de directives européennes, etc.), les associations sont amenées à s'adapter en permanence et à faire mieux, voire plus, avec moins de moyens. De plus, l'influence grandissante des textes européens sur les politiques nationales rend incontournable un regard vers l'Europe et sur les différents modèles qui nous entourent. Ainsi, l'Union Européenne, dans sa stratégie 2010-2020 en faveur des personnes handicapées, mais aussi le Conseil de l'Europe avec sa recommandation relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et leur vie au sein de la société civile, montrent qu'ils se préoccupent largement de la place de ces derniers.

Au cours de ces deux journées, des spécialistes venus d'Italie, Norvège, Pologne et Suède feront une présentation approfondie de leur modèle de prise en charge, en traitant de leurs problématiques spécifiques comme de leur façon propre d'anticiper les enjeux qui se posent sous l'angle de l'éducation, des soins, de la culture, des loisirs, de la désinstitutionnalisation, etc.

Cette formation s'adresse aux directeurs, cadres intermédiaires, chefs de services et travailleurs sociaux des associations mais aussi aux personnels des agences régionales de santé, des conseils généraux, des directions départementales et régionales de cohésion sociale. Elle a pour objectif de développer la réflexion sur les pratiques professionnelles en partageant les expériences et mutualisant les bonnes pratiques dans les différents pays européens.

* Intervenants européens :

POLOGNE

Barbara ABRAMONSKA, directrice du bureau de l'administration générale de l'Association nationale des personnes handicapées.

Anna FIRKOWSKA, professeure à l'Académie de pédagogie spécialisée.

ITALIE

Francesco SPOTO, superviseur auprès de la Coopérative sociale CILS, région de Bologne.

SUEDE

Ylva BRANTING, chef de programme au Conseil National de la Santé et des Affaires Sociales.

Bitte FRITZSON, juriste au Conseil National de la Santé et des Affaires Sociales.

NORVEGE

Yves BOUTROUE, fonctionnaire au Ministère de la Justice norvégien.

Jendi 14 mars 2013

9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

10H00 OUVERTURE DU COLLOQUE

Daniel CADOUX, président de la CNAPE

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires Sociales et de la Santé (à confirmer)

10H40 LES POLITIQUES DU HANDICAP DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

*Intervenants européens **

Ce que l'on appelle la politique du handicap dépend largement du contexte historico-socio-économique du pays dans lequel elle s'applique. Ces éléments doivent être connus afin de pouvoir comprendre avec clairvoyance les réponses apportées aux enfants à besoins spécifiques. C'est pourquoi il est nécessaire de présenter le contexte général du pays ainsi que la politique globale des personnes handicapées.

- **Présentation générale des différents pays**
- **Réponses apportées par les politiques du handicap**

Questions du public

13H00 : DÉJEUNER LIBRE

14H30 LA PLACE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES À L'ÉCOLE

Intervenants européens

La loi du 11 février 2005 rappelle que « le service public de l'éducation assure une formation scolaire, professionnelle ou supérieure aux enfants, aux adolescents et aux adultes présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant ». Permettre à chaque jeune de suivre un parcours de scolarisation et de formation initiale de qualité conditionne son accès à l'emploi et à la citoyenneté. Ce n'est pas à l'enfant, à l'adolescent ou au jeune adulte de s'adapter mais bien à l'école de s'adapter à la diversité des élèves accueillis. Comment les autres pays européens répondent-ils à ces différents postulats ? Quelles leçons peut-on en tirer pour une optimisation de la réponse française ?

- **L' enfant à besoins spécifiques au sein du système éducatif**
- **Les acteurs autour de l'enfant à besoins spécifiques**
- **L' évolution de la place des enfants à besoins spécifiques dans l'école**

Questions du public

- **Conclusion par *un représentant de la Direction Générale Education et Culture de la Commission Européenne (à confirmer)***

18H00 CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Daniel CARLAIS, directeur de la Sauvegarde 13, vice président de la CNAPE

Vendredi 15 mars 2013

8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H00 LA PLACE DE L'ENFANT À BESOINS SPÉCIFIQUES HORS LE TEMPS SCOLAIRE

Intervenants européens

L'organisation des différents temps de l'enfant varie selon les pays (journée d'enseignement continue, organisation parascolaire plus ou moins importante...). Lorsque l'enfant est handicapé, ces temps peuvent être encore plus difficiles à coordonner. Quelles possibilités sont offertes à l'enfant pour garantir son parcours, avec quelle coordination et quel accompagnement ?

- **L'organisation parascolaire**
- **Les réponses apportées à l'enfant à besoins spécifiques**
- **L'évolution de la place des enfants à besoins spécifiques en dehors de l'école**

Questions du public

- **Conclusion par un représentant de la Direction Générale Education et Culture de la commission européenne (à confirmer)**

12H30 : DÉJEUNER LIBRE

14H00 DEVENIR ADULTE AVEC DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Intervenants européens

Il est important d'éviter toute rupture et de préparer l'insertion sociale et professionnelle. La fin de la scolarité obligatoire peut correspondre à un cap d'autant plus difficile à franchir que l'enfant est handicapé. Comment éviter cette cassure entre la sortie du système scolaire et le passage à la vie professionnelle, y compris pour les différents modes d'hébergement ?

- **La transition entre les dispositifs scolaires et professionnels**
- **Perspectives d'évolution pour une meilleure inclusion du jeune adulte à besoins spécifiques**

16H00 CONCLUSION GÉNÉRALE

- **La participation de l'enfant ayant des besoins spécifiques**
Serge EBERSOLD, sociologue et professeur des universités, INSHEA
- **Conclusion**
Fabienne QUIRIAU, directrice générale de la CNAPE

16H30 CLÔTURE DU COLLOQUE

Marie-Arlette CARLOTTI, ministre déléguée chargée des personnes handicapées (à confirmer)

COMMENT S'Y RENDRE :

ESPACE REUILLY

21, rue Hénard - 75012 PARIS

métro : Montgallet, ligne 8 - Dugommier, ligne 6

HÔTEL : Vous pouvez bénéficier de réductions tarifaires grâce à la centrale de réservation ABOTEL
Tél. 01 47 27 15 15 - code CNAPE

RESTAURATION : Le quartier offre de multiples possibilités de restauration pour tous les budgets. Une liste des restaurants sera disponible dans les dossiers des participants.

AGRÈMENT : La manifestation **bénéficie de l'agrément UNIFAF** pour une prise en charge dérogatoire au bénéfice des professionnels concernés, sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation des adhérents.

FRAIS D'INSCRIPTION (par personne)

	Inscription individuelle
adhérent CNAPE	235 €
non adhérent CNAPE	275 €
étudiant	120 €

*Pour 3 inscriptions
payantes
1 gratuite*

Inscription(s) à retourner à la CNAPE : 118 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris
E.Mail : contact@cnape.fr / tél. 01 45 83 50 60 / fax. 01 45 83 80 36

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

08 mars 2013

Programme et inscription disponibles sur www.cnape.fr rubrique **agenda**

PARTENAIRES



Europe et désinstitutionnalisation

Quelle place pour l'enfant à besoins spécifiques au sein de la société civile ?

BÉNÉFICIAIRE DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom :

Association / organisme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Fonction :

FRAIS D'INSCRIPTION (tarifs individuels - entourez le tarif correspondant)

*pour 3 inscriptions
payantes
1 gratuite*

	Inscription individuelle
adhérent CNAPE	235 €
non adhérent CNAPE	275 €
étudiant	120 €

Date, signature et
cachet de l'organisme
inscripteur

Inscription(s) à retourner à la CNAPE : 118 rue du Château des Rentiers 75013 Paris
Pour tous renseignements : 01 45 83 50 60 ou contact@cnape.fr

Espace réservé à la CNAPE			
code PM	code règlement	code région	code prix

10% de frais administratifs restent acquis à la CNAPE en cas de désistement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation moins de 8 jours avant la formation.

La CNAPE est un organisme de formation enregistré sous le n°11 75 03 94 775. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à la CNAPE.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

► Pour nous aider à bien vous accueillir, avez-vous besoin d'une assistance complémentaire ?

interprète en langue des signes française (LSF)

vélotypie